Envoyé en préfecture le 20/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212200281-20251218-2025121806-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de LANNION
Canton de TREGUIER
2025_12_18_06

FEUILLET 2025_049

Commune de CAMLEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 18 décembre2025

Date de convocation : 12 décembre 2025
12 membres en exercice
10 membres présents
10 votants
2 absents

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M THEBAULT Christophe, Maire.

Présents : THEBAULT Christophe Maire, LE GOFF Rémi, adjoint, TURBOT Paule, RUZIC Olivier, DORNIOL Benoît, LAURENT Yann, PARMENTIER Alain, GAUTIER Bernard, conseillères et conseillers municipaux.

Procurations : Frédéric PLET à Bernard GAUTIER et Nathalie LE NAOUR à Paule TURBOT.

Absents : BRIAND Yvon, JEAN-LE LAY Annic.

Secrétaire de séance : Monsieur Yann LAURENT

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNAL 2025.

Monsieur le Maire précise, qu'il convient en cette fin d'année de réajuster quelques lignes budgétaires afin de ne pas se trouver en dépassement sur certains chapitres du budget de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à L'UNANIMITÉ :**

- **DECIDE** d'effectuer les régularisations budgétaires comme suit :

Chapitre 011 : Charges à caractères générales

Article 60612 : Energie Electricité :	+ 3.000,00 €
Article 60621 : Fournitures non stockées - Combustibles :	+ 1.000,00 €
Article 61551 : Entretien et réparation du matériel roulant :	+ 5.000,00 €
Article 6161 : Multirisques - Primes d'assurances :	+ 1.000,00 €

chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés

Article 6411 : Rémunération principale personnel titulaire :	- 8.000,00 €
Article 6450 : Cotisations – Charges de sécurité sociale et prévoyance :	- 2.000,00 €

Certifié exécutoire après affichage et transmission, à la préfecture le 20 décembre 2025

Pour extrait conforme, le Maire, Christophe THEBAULT

MAIRIE DE CAMLEZ
Côtes d'Armor